



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## *AVIS PUBLIC*

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise relatif à l'avis public du 6 janvier 2023 annonçant une élection partielle le **19 février 2023**;

Dans le cas où vous n'avez pas déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme personne domiciliée, vous pouvez être inscrit sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins douze mois le 6 janvier 2023.
2. Avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne au 6 janvier 2023. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.
3. Remplir le formulaire approprié selon l'une des deux situations suivantes :
  - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription à la liste électorale (*Formulaire SMRC-9.2*);
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste électorale (*Formulaire SMRC.9.1*).

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée plus bas au plus tard le 7 février 2023. Les formulaires sont disponibles au bureau du président d'élection et sur le site internet de la municipalité.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

4. Les électeurs non-domiciliés peuvent voter par correspondance en remplissant la section 4. du formulaire requis selon votre situation (point 3. ci-dessus). Vous devez transmettre le formulaire rempli au plus tard le 7 février 2023. Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, le 12 janvier 2023.

François Day  
Président d'élection  
2627, rue Principale  
Sainte-Justine-de-Newton, J0P 1T0  
(450) 764-3573; poste: 222